



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2018– approbation de la décision modificative n°1

Séance du 28 juin 2018

Convocation du 22 juin 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à 20 h 07, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mmes Ganne-Moison, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix,
Mme Sakina Bohu par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Catherine Lequeux par Mme Monique Pourcelot,
Mme Claire Beillard-boudada par Mme Catherine Arnould,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Dominique Daugeras

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
Mme Claude Debon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 juin 2018

OBJET : Budget ville – exercice 2018– approbation de la décision modificative n°1

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2018 adopté le 29 mars 2018, modifié par délibération du 12 avril 2018,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, la majorité (6 votes contre : MM. Xavier Tamby, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras ; 1 abstention : M. Christian Lancrenon)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2018 :

	BP 2018	DM 1	Total budget 2018
Recettes de fonctionnement	42 377 000 €	173 000 €	42 550 000 €
Dépenses de fonctionnement	42 377 000 €	173 000 €	42 550 000 €
Recettes d'investissement	26 941 000 €	1 423 000 €	28 364 000 €
Dépenses d'investissement	26 941 000 €	1 423 000 €	28 364 000 €

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget de la ville, exercice 2018, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU 28 JUIN 2018 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2018

IMPUTATION			CREDIT		IMPUTATION			CREDIT					
prog	nature	fonct°	Chap	libellé	AMPUTE	ABONDE	prog	nature	fonct°	Chap	libellé	AMPUTE	ABONDE
DEPENSES - INVESTISSEMENT													
2313	020	23		Immobilisations corporelles en cours - Constructions	-170 000,00 €		2031	020	041		Transfert des frais d'études au compte 23X		1 342 500,00 €
2031	020	20		Frais d'études		90 000,00 €							
2031	824	20		Frais d'études		80 000,00 €							
2312	020	23		Transfert des frais d'études au compte 2312 - Aménagements terrains		10 654,09 €							
2313	020	23		Transfert des frais d'études au compte 2313 - Constructions		1 195 332,61 €							
2315	020	23		Transfert des frais d'études au compte 2315 - Installations		24 781,20 €							
238	020	23		Transfert des frais d'études au compte 238 - Avances versées sur commandes d'immo		111 732,10 €							
2088	90	20		autres immobilisations incorporelles		70 000,00 €	2088	90	20		autres immobilisations incorporelles		70 000,00 €
275	90	27		Dépôts et cautionnement versés		10 500,00 €	275	90	27		Dépôts et cautionnement versés		10 500,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT					-170 000,00 €	1 593 000,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					0,00 €	1 423 000,00 €
DEPENSES - FONCTIONNEMENT													
6226	020	011		frais d'avocat		20 300,00 €	70321	820	70		produits stationnements (avant DSP)		60 435,00 €
6718	020	67		Rattachements de recettes non réalisés		130 950,00 €	73111	01	73		Produit des impôts		-35 111,00 €
6817	01	68		Dotations aux provisions pour risques		21 750,00 €	7381	01	73		taxe additionnelle aux droits de mutation		60 000,00 €
							7411	01	74		DGF		-3 614,00 €
							74833	01	74		Etat - compensation CET		-1 974,00 €
							74834	01	74		Etat - compensation TF		-949,00 €
							74835	01	74		Etat - compensation TH		-972,00 €
							7522	71	75		refacturation charges		2 920,00 €
							7788	020	77		Produits exceptionnels		21 750,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT					0,00 €	173 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT					-42 620,00 €	215 620,00 €
						173 000,00 €							173 000,00 €

En application de la loi n° 82-213 du 2/03/1982 le présent acte a été déposé à la Préfecture de Nantes le... 3 JUIL 2018 et publié le... 3 JUIL 2018

Le directeur général des services

ADRIEN



